



Pièces à fournir pour location

Par **bloondy**, le 15/02/2012 à 10:34

Bonjour,

Je souhaiterais connaître les pièces à fournir pour le garant afin de conclure un dossier de location. En effet, ayant trouvé un appartement qui me convient, le propriétaire me demande de lui fournir pour le garant :

- 3 bulletins de salaire,
- la taxe d'imposition,
- le RIB du garant,
- La pièce d'identité du garant.

Cela étonne la personne qui se porte garant pour moi. Et je voudrais donc le rassurer en ayant la certitude que cela est bien légale.

Merci pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le 15/02/2012 à 15:01

Bonjour, oui tout à fait le bailleur demande au garant les memes pièces qu'aux locataires, cordialement